

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Commentaires sur le plan québécois de lutte contre les changements climatiques

L'urgence d'agir

Montréal, le 13 juillet 2006 – La Coalition Québec-vert-Kyoto salue la publication du plan d'action québécois 2006-2012 de lutte contre les changements climatiques (le Plan).

La Coalition appuie pleinement l'intention du gouvernement d'appliquer le principe de pollueur-payeur sous forme d'une taxe sur le contenu en carbone des hydrocarbures (produits pétroliers, gaz naturel et autres).

Cependant la Coalition émet quelques réserves quant à la réussite de ce plan vu l'absence d'échéanciers précis permettant le suivi des actions proposées. Elle rappelle que le plan d'action précédent est resté lettre morte.

De plus, le Plan ne met pas suffisamment en évidence l'urgence d'agir de manière à pouvoir respecter les exigences du Protocole de Kyoto qui s'appliqueront dès 2008, soit dans moins de 18 mois !

En effet, le Protocole exige de ramener les émissions de gaz à effet de serre (GES) à un niveau de 6% de moins que les émissions de 1990, soit à 94%, pour chacune des 5 années de la période 2008-2012. Si l'objectif n'est pas atteint au cours d'une année, le déficit de réduction est reporté aux années suivantes augmentant ainsi l'effort de réduction pour ces dernières. En fin de compte, en 2012, le total des émissions pour les années 2008 à 2012 ne devrait pas excéder $5 \times 0,94 \times 85,3$ Mt (85,3 Mt correspond au niveau des émissions de 1990 pour le Québec).

La Coalition estime que la réduction totale nécessaire pour les années 2008 à 2012 serait d'environ **64 Mt** (millions de tonne de GES). Or, si les actions proposées dans le Plan ne sont mises en place qu'en 2012, elles ne permettront d'atteindre que **10 Mt** de réduction, bien loin des 64 Mt requises. « Le gouvernement doit rapidement mettre en place les actions qu'il propose sinon il ne pourra pas respecter les objectifs de Kyoto » a déclaré Patrick Bonin, porte-parole de la Coalition. De plus, certaines autres actions comme le programme de redevance-remise pour encourager l'achat de véhicules moins énergivores et le programme d'inspection obligatoire des véhicules devraient figurer dans le Plan.

La Coalition formule des commentaires préliminaires sur les actions proposées dans le Plan. Ces commentaires sont consignés dans un document de réflexion de 4 pages accessible sur le site de la Coalition Québec-vert-Kyoto (<http://quebec-vert-kyoto.org/>). Le document traite des sujets suivants

1. La justification et la documentation du Plan
2. La conformité avec les exigences du Protocole de Kyoto
3. L'énergie
4. Les amendements aux codes de construction
5. Le transport
6. Le captage des Biogaz
7. Le mécanisme de reddition des comptes
8. La contribution du gouvernement fédéral
9. Le retard dans la mise en œuvre du Plan

De plus, une analyse plus détaillée du Plan sera diffusée ultérieurement.

-30-

Patrick Bonin, Porte-parole Coalition Québec-vert-Kyoto
Tél. : (514) 979-8378